

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

Rapport annuel 2023 du contrat de concession du camping		
Nombre de conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 28 Absents : 0 Procurations : 5	Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	4-1.

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 26 juin 2024

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Xavier FAURE - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHOLON - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Gérard LEGRAND - Jean-Marc COUSSY - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Daniel MEMAIN.

Procurations : Maryline DOUSSAT-VITAL à Frédérique THIENNOT - Michelle BARDOU à Sandrine AUDIBERT - Eric PUJADE à Patrice SANGARNE - Michèle DUPUY à Françoise PANCALDI - Michèle GOULIER à Xavier MALBREIL.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Le camping l'Apamée a fait l'objet d'une délégation de service public (DSP), jusqu'au 30 septembre 2023 inclus.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux délégataires de services publics locaux la production d'un rapport annuel.

L'article L.1414-14 du même Code dispose que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Pour les années 2012-2023, l'activité du camping l'Apamée est la suivante :

Année	Nombre de nuitées (ensemble des emplacements)	Chiffre d'affaires (€)	Résultat (€)	
2012	17 843	238 541,00	+	579,00
2013	16 995	246 652,00	-	2 996,00
2014	16 450	205 440,00	-	572,00
2015	17 250	199 247,00	-	20 519,72
2016	11 895	187 244,76	+	2671,70
2017	11 957	192 447,88	-	308,16
2018	12 626	182 679,12	+	8888,72
2019	9 497	191 194,65	+	13 503,32
2020	5 948	163 508,50	+	11 946,54
2021	6 215	173 305,35	+	6 840,48
2022	12 570	220 200,78	+	19 015,25
2023	10 306	147 422,43	-	38 903,11 *

* hors produits exceptionnels

Il est demandé au conseil municipal de valider le rapport annuel du contrat de concession du camping l'Apamée, pour l'année 2023 qui a été approuvé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 19 juin 2024.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article unique : Valide le rapport annuel du contrat de concession du camping l'Apamée, pour l'année 2023, correspondant à la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023 inclus.

Fait en l'hôtel de ville, le trois juillet deux mille vingt-quatre.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 03 juillet 2024

Le Maire,
Frédérique THIENNOT

La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **10 JUL. 2024**
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20240702-24_17546-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024